

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD26

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 13,

I. après le mot :

« cohérence »,

insérer les mots :

« et à la complémentarité ».

II. Substituer au mot : " établissement ", le mot :

" agence ".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle concernant le rôle des préfets de région, de département et maritimes vis-à-vis des organes territoriaux de l'agence.